ARRÊTÉ n° 2026/04/ 0920

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction Générale

Objet : Délégation de signature accordée à Madame Marie-Thérèse CONESA

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2122-19 et L.2122-20,

VU l'arrêté n°2024-07-1303 en date du 23 juillet 2024 portant titularisation à la suite d'un détachement pour stage de Madame Marie-Thérèse CONESA, Rédacteur au 12ème échelon à compter du 1er juillet 2024.

CONSIDERANT la nécessité d'accorder la délégation de signature de certains documents à Madame Marie Thérèse CONESA,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse CONESA, responsable du service courrier, pour les documents suivants :

- Retranscriptions d'actes d'état civil
- Demandes de devis
- Visa des bons de commande
- Visa des factures valant constatation du service fait
- Congés annuels des personnels du service Courrier-archives
- Bordereaux

Article 2 : Octroyée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire, cette délégation ne fait pas obstacle au pouvoir du maire, de signer personnellement les pièces susmentionnées à l'article précédent ni d'en déléguer la signature à la directrice des affaires juridiques et administratives.

Article 3 : La direction générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 27 AVR. 2026

Le maire,

Nicolas Meizonnet

MAIRIE de VAUVERT
GARD

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*.....27 AVR. 2026.
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....27 AVR. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....